

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0004/2016

Objet : Réglementation de la circulation en raison de la Sainte Barbe

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,

Considérant qu'en raison de la cérémonie de la Sainte Barbe organisée par les Sapeurs-Pompiers de Sargé sur Braye et Savigny sur Braye le Dimanche 04 Décembre 2016, il convient de réglementer la circulation aux abords de la mairie,

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,

Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRETE

Article 1 : La rue de l'Abbaye du numéro 2 au numéro 10 sera interdite à la circulation le dimanche 04 Décembre 2016 de 08h00 à 12h00. Il sera également interdit d'emprunter la rue du Pavillon du numéro 2 en allant vers la rue de l'Abbaye.

Article 2 : Le stationnement aux abords de la mairie sera interdit.

Article 5 : La signalisation se rapportant à cette cérémonie sera mise en place par les sapeurs-pompiers de Sargé sur Braye.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et une ampliation sera adressée à :

- Chef de Centre des Sapeurs-pompiers de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye
Le 22 Novembre 2016

Le Maire,
Jean LÉGER

